



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
8 janvier 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 décembre 2013, à 10 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les Rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'états voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Point 145 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Point 146 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

État d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques du Secrétariat

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses

Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-61163X (F)



Merçi de recycler



Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#) :
progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 144 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les Rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'états voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (A/68/494, A/68/579 et A/68/642)

Point 145 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (A/68/386, A/68/582 et A/68/642)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/68/491, A/68/594 et A/68/642)

1. M^{me} Casar (Contrôleuse), présentant le projet de budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/494) dit que ce projet prend en compte la stratégie d'achèvement du mandat du Tribunal exposée dans un rapport au Conseil de sécurité (S/2013/310). Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les principales activités du Tribunal consisteront à mener à bien les procédures de recours, à transférer les dossiers aux archives du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, à traduire les dossiers judiciaires, à fournir un appui judiciaire et administratif au Mécanisme et à effectuer les fonctions administratives résiduelles. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal s'élève à 80 887 600 dollars, soit une diminution de 94,3 millions de dollars ou 53,8 % par rapport aux crédits ouverts pour 2012-2013. Le Tribunal propose de conserver 306 postes temporaires jusqu'en décembre 2014, puis 95 postes temporaires par la suite et de supprimer 321 postes, soit 77 % des effectifs actuels autorisés.

2. Présentant le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/579), M^{me} Casar dit que le Secrétaire général propose l'ouverture d'un crédit final de 166 921 200 dollars, soit une diminution d'environ 2,5 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal. Cette réduction nette

est le résultat d'une baisse liée aux fluctuations monétaires et d'une diminution de quelque 6,6 millions de dollars imputable au taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs, qui sont contrebalancées en partie par une augmentation de 7 millions de dollars liée aux variations des taux d'inflation.

3. Présentant le projet de budget du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/386), M^{me} Casar dit que les propositions budgétaires ont été élaborées à partir de quatre hypothèses de travail principales, à savoir l'achèvement de deux des trois derniers procès, l'achèvement de huit des neuf dernières affaires en appel, le transfert des activités de fond au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et l'acquisition de premières capacités administratives de base par le Mécanisme. Le montant total des crédits demandés pour le Tribunal s'élève à 170 160 300 dollars, soit une diminution de 87,6 millions de dollars ou 34 % par rapport aux crédits ouverts pour 2012-2013. Le Tribunal propose de maintenir 506 postes temporaires jusqu'en décembre 2014 puis de ramener le nombre de ces postes à 379 et de supprimer 167 postes, soit 30 % des effectifs actuellement autorisés (546). Il est également proposé d'abolir graduellement au cours de l'exercice biennal 156 emplois de temporaire financés au moyen de fonds prévus pour le personnel temporaire.

4. Présentant le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/582), M^{me} Casar dit que le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit final de 247 260 800 dollars, soit une diminution de 4,5 millions de dollars environ par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal. Cette réduction est imputable à une diminution de 9,2 millions de dollars due à la baisse du taux d'occupation des postes et à d'autres changements, compensée en partie par une augmentation de 1,7 million de dollars due aux fluctuations des taux de change et une hausse de 3 millions de dollars due à l'inflation.

5. Passant au projet du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/491), M^{me} Casar dit que le Mécanisme comporte deux divisions, une à Arusha et l'autre à La Haye, qui ont commencé à fonctionner le 1^{er} juillet 2012 et le 1^{er} juillet 2013, respectivement. Au cours de l'exercice

biennal 2014-2015, le Mécanisme collaborera avec les deux Tribunaux pour développer ses procédures et assurer le transfert des fonctions. Le montant brut des dépenses prévues pour le Mécanisme s'élève à 103 581 900 dollars, soit une augmentation d'environ 52,5 millions de dollars. Il est proposé de créer 126 postes durant l'exercice biennal 2014-2015 contre 67 postes en 2012-2013, ce qui reflète la création des 29 postes précédemment imputés sur les budgets des deux Tribunaux dans le cadre d'un accord de partage du personnel et de 30 postes d'appui aux activités administratives (17 à Arusha et 13 à La Haye).

6. Dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/68/594), le Secrétaire général propose d'ouvrir un crédit final de 18 078 700 dollars, soit une diminution de 33 millions de dollars environ par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal. Cette diminution est le résultat d'une baisse des prévisions relatives aux postes et à d'autres changements (33,5 millions de dollars) et à une baisse de 0,6 million de dollars due aux fluctuations des taux de change, montants en partie compensés par une augmentation de 1,1 million de dollars en raison de l'inflation.

7. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question à l'examen (A/68/642) dit que, s'agissant des deuxièmes rapports sur l'exécution des budgets des Tribunaux et du Mécanisme international, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions d'ouverture finale de crédits pour l'exercice biennal 2012-2013.

8. S'agissant des projets de budget pour l'exercice 2014-2015, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des Tribunaux et du Mécanisme. Il recommande également que les éventuelles économies réalisées grâce à la révision des conditions de voyage, en application de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale, soient consignées dans les rapports sur l'exécution du budget.

9. Quant au Mécanisme, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'accélérer l'achèvement du projet de construction et de dresser le bilan des progrès accomplis dans le rapport sur l'état d'avancement des

travaux qu'il lui présentera au plus tard à la première partie de la reprise de sa soixante-huitième session.

10. **M. Thomson** (Fidji) parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine dit qu'au cours des consultations, le Groupe cherchera à obtenir des précisions à propos des écarts dans le montant révisé des crédits ouverts pour les Tribunaux pour l'exercice biennal 2012-2013 et au sujet des stratégies d'achèvement des travaux des Tribunaux et de transition au Mécanisme. S'agissant des projets de budget des Tribunaux pour l'exercice biennal 2014-2015, M. Thomson constate que dans chaque cas, la diminution des crédits est essentiellement imputable aux Chambres, au Bureau du Procureur, au Greffe et aux rubriques gestion des dossiers et archives. Le Groupe prend note des modifications d'effectifs proposées pour les deux Tribunaux et du taux élevé de vacance au Tribunal pénal international pour le Rwanda et souhaiterait connaître sur quelles hypothèses reposent certaines des modifications proposées pour le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et leur relation avec celles envisagées pour l'autre Tribunal.

11. En ce qui concerne les crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour le Mécanisme international pour l'exercice biennal 2014-2015, le Groupe cherchera à obtenir davantage de précisions sur les prévisions de dépenses aux titres des postes et des autres objets de dépense. M. Thomson se félicite de la signature d'un accord de Siège entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour la Division d'Arusha et constate que les négociations relatives à la Division de La Haye ne sont toujours pas conclues. Il invite le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires et à veiller à ce qu'une équipe spéciale soit en place pour faciliter la conclusion de cet accord, à titre prioritaire.

12. Le Groupe constate avec satisfaction les progrès réalisés dans les travaux de construction de la Division d'Arusha et se félicite de ce que les délais prescrits aient été respectés; il aimerait recevoir des informations actualisées sur l'achat de services d'ingénieur-conseil/architecte, l'état des négociations relatives aux marchés et les efforts réalisés pour abréger la durée du projet. La supervision par des hauts responsables de ce projet et d'autres projets d'équipement à l'étranger est extrêmement importante.

13. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique dit que, dans le cadre de

l'examen des deuxièmes rapports sur l'exécution du budget des Tribunaux et du Mécanisme, le Groupe étudiera les variations concernant les mandats respectifs, y compris la mise en œuvre des stratégies d'achèvement des travaux par les Tribunaux et la transition au Mécanisme et aux juridictions nationales. S'agissant des prévisions budgétaires pour 2014-2015, le Groupe des États d'Afrique cherchera à obtenir des éclaircissements sur la conservation du personnel essentiel, le recrutement et le mécanisme prévu pour offrir des possibilités de travail dans d'autres organismes des Nations Unies au personnel dont les postes sont supprimés.

14. Le Groupe se félicite de la signature de l'accord de Siège pour la Division d'Arusha; il faut espérer qu'un accord concernant la Division de La Haye sera conclu prochainement. L'achèvement du projet de construction d'Arusha en temps voulu est essentiel pour éviter un dépassement des coûts. La responsabilisation et le contrôle sont extrêmement importants, aussi bien dans les bureaux extérieurs qu'au Siège; le Groupe cherchera à obtenir des informations complémentaires sur cette question à l'occasion des consultations. M. Coffi remercie les Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et des Pays-Bas de leur appui indéfectible aux travaux des Tribunaux et du Mécanisme.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

État d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques du Secrétariat (A/68/7/Add.11 et A/68/552)

Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/68/7/Add.9 et A/68/490)

Prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution 67/290, de l'Assemblée générale, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable » (A/68/7/Add.14, A/68/365 et A/68/365/Add.1)

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/68/7/Add.12 et A/68/532)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/68/L.37 : progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/68/7/Add.13; A/C.5/68/14)

15. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat (A/68/552) dit que, compte tenu des recommandations présentées par le Comité des commissaires aux comptes dans le document A/67/651, le Secrétariat met en œuvre un plan d'action pour régler les problèmes les plus urgents en matière de sécurité informatique, au moyen des ressources disponibles. Au cours des mois précédents, le Secrétariat a publié une directive sur la sécurité informatique à l'intention des chefs de départements et de bureaux, renforcé les contrôles préventifs et limité les privilèges d'administrateur, acheté des systèmes de filtrage supplémentaires pour les sites Web et la messagerie électronique, introduit des pare-feux supplémentaires faisant appel à une technologie plus perfectionnée et élaboré un cours de formation sur ordinateur pour sensibiliser le personnel au problème de la sécurité informatique.

16. Ces initiatives ont été prises en étroite collaboration avec les services de l'informatique du Secrétariat; en outre, le Secrétariat a participé aux activités de collaboration entre organismes des Nations Unies sur cette question. La formation et les orientations relatives aux critères minimums de sécurité pour les sites Web publics sont fondées sur les recommandations communes du Groupe d'intérêt pour la sécurité informatique à l'échelle du système. Le Bureau de l'informatique et des communications a établi un nouvel ordre de priorité concernant ses activités et consacré plus de 1,3 million de dollars des crédits qui lui ont été affectés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 à l'achat de dispositifs de filtrage, de contrôle et de détection d'intrusions. Il a également procédé au redéploiement interne du personnel pour exécuter ces tâches. Toutefois, ces ressources n'ont pas suffi à traiter toutes les carences recensées.

17. Une évaluation technique indépendante a été réalisée en juillet 2013 pour établir les besoins de sécurité informatique du Secrétariat. Cette évaluation, les atteintes à la sécurité informatique intervenues en 2013 ainsi que des preuves de menaces accrues

concernant les communications et les données ont permis de conclure que l'Organisation demeure exposée à des risques d'un degré inacceptable, en conséquence desquels le besoin urgent de mesures et de protection supplémentaires se fait sentir. En raison du caractère sensible et confidentiel des informations relatives à cette question, le Directeur général de l'informatique et des communications présentera un exposé à la Cinquième Commission lors des consultations.

18. Le Secrétariat doit concevoir des mesures complètes en matière de sécurité informatique et mettre au point des dispositions institutionnelles et financières aux fins de leur déploiement, dans le cadre de l'examen général de la stratégie et du fonctionnement des services informatiques et des communications. Les résultats de cet examen seront présentés à l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session; les mesures actuellement proposées, pour lesquelles des ressources supplémentaires sont nécessaires, sont provisoires et doivent être appliquées dans les meilleurs délais. En conséquence, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 3 440 700 dollars pour les 12 premiers mois de l'exercice biennal 2014-2015, afin de mettre en œuvre des mesures de renforcement de la sécurité informatique, concernant entre autres la couverture accrue des services de détection d'intrusions, une amélioration de l'infrastructure de pare-feu et le filtrage du trafic Internet pour les lieux d'affectation hors Siège. Le Secrétariat est résolu à protéger l'Organisation contre toute menace de cyber-attaques.

19. **M^{me} Casar** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/68/490) rappelle que, dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Secrétaire général, à titre expérimental, à disposer d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution des budgets des exercices 2006-2007 et 2008-2009, pour engager des dépenses à concurrence de 20 millions de dollars au titre des postes et des objets de dépense autres que les postes, afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités prescrits. Le pouvoir discrétionnaire accordé au Secrétaire général est plafonné à 6 millions de dollars par exercice biennal; toute dépense dépassant ce montant doit être soumise à l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires. L'Assemblée générale a prorogé ces dispositions pour les exercices biennaux ultérieurs.

20. Après avoir analysé les données d'expérience relatives aux trois précédents exercices biennaux, le Secrétaire général a conclu que le mécanisme de pouvoir discrétionnaire limité présente de nombreux avantages et permet de répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'Organisation, pour lesquels il ne serait pas possible autrement de disposer de ressources. Bien qu'il n'ait pas eu recours au pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses en 2012-2013, le Secrétaire général juge qu'il est utile de maintenir ce mécanisme. Il continuera d'évaluer l'application de ce dispositif au cours de l'exercice biennal 2014-2015, afin d'affiner encore et de mieux justifier toute modification qu'il pourrait proposer d'apporter à ses paramètres. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont exposées à la section VI du rapport.

21. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable » (A/68/365), M^{me} Casar dit que des ressources supplémentaires d'un montant de 741 800 dollars devraient être prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

22. Après la publication de ce rapport, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 68/1 dont l'annexe contient des dispositions relatives aux réunions du Conseil économique et social; les prévisions de dépenses ont été révisées à la lumière de ces dispositions et font l'objet d'un additif au rapport initial (A/68/365/Add.1). Il est demandé des ressources supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant représenterait une dépense imputée sur le fonds de réserve et, de ce fait, nécessiterait l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 754 600 dollars pour l'exercice biennal.

23. Passant au rapport du Secrétaire général intitulé « Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens » (A/68/532), M^{me} Casar dit que le rapport de 2012 sur

les Chambres extraordinaires (A/67/380), présenté à la Troisième Commission, a mis en lumière la grave crise financière à laquelle elles se heurtent et le risque de faillite. Cette situation financière précaire n'a pas évolué depuis, ce qui a incité le Secrétaire général à présenter l'actuel rapport (A/68/532) à la Cinquième Commission et à lui demander d'autoriser l'octroi d'une subvention qui assurerait une stabilité financière et permettrait aux tribunaux d'offrir au personnel des contrats d'un an au moins plutôt que des contrats de trois mois et de faire face à toutes les dépenses opérationnelles. Depuis la publication de ce rapport, le Secrétaire général a organisé une conférence d'annonce de contributions en novembre 2013, à l'occasion de laquelle de nouvelles contributions d'un montant de 2,9 millions de dollars ont été annoncées au titre de la composante internationale; aucune promesse de contribution n'a été faite pour la composante nationale.

24. Le Secrétaire général propose de dégager une subvention de 51,1 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, pour compléter les ressources financières des Chambres extraordinaires et leur permettre de s'acquitter de leur mandat. Il propose d'approuver pour 2014 l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant de 24,8 millions de dollars au titre du projet de budget pour 2014-2015 et d'examiner l'octroi d'une subvention de 26,3 millions de dollars pour 2015 durant la partie principale de la soixante-neuvième session. Le Secrétaire général demande également à l'Assemblée générale d'autoriser l'ONU à user de son pouvoir discrétionnaire pour accorder au Gouvernement cambodgien, par prélèvement sur la subvention, des prêts remboursables à concurrence de 4,6 millions de dollars en 2014 et de 4,2 millions de dollars en 2015.

25. Présentant l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/68/L.37 « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale » (A/C.5/68/14), M^{me} Casar dit que le projet de résolution prévoit la constitution d'un groupe d'experts gouvernementaux qui aurait pour mission d'examiner les risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité internationale et les mesures collectives qui pourraient être prises pour y parer. La Première Commission a été informée des incidences sur le budget-programme par le document A/C.1/68/L.54. L'état des incidences financières dont la Cinquième Commission est actuellement saisie (A/C.5/68/14) prévoit l'ouverture

de ressources estimatives supplémentaires de 1 439 400 dollars au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, dont 654 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 785 100 dollars au chapitre 4 (Désarmement), afin de mettre en œuvre les activités prévues au paragraphe 4 du projet de résolution. Ces dépenses seront imputées sur le fonds de réserve, ce qui signifie que l'Assemblée générale devra approuver des crédits supplémentaires d'un montant de 1 439 400 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

26. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur l'état d'avancement de l'application des recommandations relatives au renforcement de la sécurité des systèmes informatiques au Secrétariat (A/68/7/Add.11) dit que le Comité consultatif prend note des progrès accomplis et en particulier de la publication d'une directive sur la sécurité informatique. Tenant compte des observations du Secrétaire général selon lesquelles le caractère fragmenté du réseau informatique de l'Organisation rend la sécurisation informatique plus difficile et coûteuse, et une attaque ou une intrusion, où qu'elles se produisent, risquent de mettre en péril l'ensemble des sites, le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'adopter une approche institutionnelle commune de la sécurité des services informatiques de manière à éviter les initiatives redondantes et les doubles dépenses dans ce domaine.

27. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que la stratégie à moyen et à long terme de sécurité informatique qui sera présentée à sa soixante-neuvième session soit fondée sur des règles et outils communs et qu'elle remédie à la fragmentation actuelle des systèmes de sécurité informatique de la manière la plus économique et la plus efficace possible. Il recommande de nouveau que le Secrétaire général prenne rapidement des mesures correctives pour lever les éventuels obstacles entravant la promulgation et la mise en œuvre des politiques communes de sécurité informatique au Secrétariat.

28. En outre, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de répartir les dépenses relatives à la sécurité informatique sur la base de la formule de partage des

coûts déjà utilisée pour le financement du progiciel de gestion intégré Umoja. Il engage le Secrétaire général à continuer de privilégier la collaboration à l'échelle du système et de rechercher toutes les possibilités de coopération supplémentaires et de mutualisation des solutions de sécurité informatique entre les organismes des Nations Unies.

29. S'agissant des ressources supplémentaires demandées pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'imputer toute dépense supplémentaire au titre des emplois de temporaire et des voyages sur les crédits alloués à ces rubriques dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et de rendre compte, dans le rapport sur l'exécution du budget pertinent, de toutes dépenses supplémentaires engagées au titre des services contractuels ou du mobilier et du matériel.

30. Passant au rapport du Comité consultatif sur le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/68/7/Add.9), M. Ruiz Massieu dit que, lors son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a noté que celui-ci n'avait jamais pleinement fait usage de son pouvoir discrétionnaire, en vertu duquel il est autorisé à engager des dépenses à concurrence de 20 millions de dollars. Le Comité souligne également que le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses doit être exercé conformément aux neuf principes énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/283. Le Comité consultatif est d'avis qu'il importe de mieux définir les circonstances dans lesquelles l'usage du pouvoir discrétionnaire limité est le plus approprié et que l'on gagnerait en cohérence si des critères plus précis étaient établis pour déterminer les circonstances dans lesquelles le Secrétaire général peut faire usage du dispositif.

31. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable » (A/68/7/Add.14), M. Ruiz Massieu dit que le Comité consultatif n'émet pas d'objection quant aux ressources supplémentaires d'un montant de 700 000 dollars demandées par le Secrétaire général pour appliquer la résolution. Toutefois, le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le Secrétaire général ait suivi une procédure

exceptionnelle en présentant un état des incidences du projet de résolution A/67/L.72 sur le budget-programme avant que ce dernier ait été adopté, cet état ayant été soumis à l'Assemblée générale sans avoir fait l'objet d'un examen à la Cinquième Commission, contrairement à ce que prévoit l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de l'adoption de la résolution 67/290 par l'Assemblée générale, l'état des incidences sur le budget-programme avait été présenté sous la forme d'un rapport sur les prévisions révisées soumis pour examen à la Cinquième Commission. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que tous les états des incidences sur le budget-programme soient présentés dorénavant à la Cinquième Commission, conformément à la procédure définie à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

32. M. Ruiz Massieu présente ensuite le rapport du Comité consultatif sur l'octroi d'une subvention d'un montant maximum de 51,1 millions de dollars, prélevée sur le budget ordinaire, aux Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/68/7/Add.12). Étant donné que les composantes nationales et internationales des Chambres ont toutes les deux fait l'objet d'un financement volontaire jusqu'à présent, le Comité consultatif n'a jamais exprimé d'avis quant au niveau du budget proposé ou des effectifs. Parce que le Secrétaire général a présenté une demande de subvention plutôt qu'un projet de budget en bonne et due forme, le Comité consultatif n'a pas fait d'observation sur les prévisions de dépenses des Chambres pendant son examen.

33. Le Comité consultatif constate avec préoccupation que les Chambres extraordinaires présentent un solde de trésorerie négatif et que leur situation financière s'est régulièrement dégradée au cours des 18 derniers mois. Il s'inquiète de ce que l'ampleur du déficit soit seulement portée maintenant à l'attention de la Cinquième Commission. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en élargissant la base des donateurs. Il escompte également que les Chambres extraordinaires redoubleront d'efforts pour dégager des économies et obtenir des gains d'efficacité et recommande qu'un plan de financement au-delà de 2014-2015 soit élaboré sur la base d'une estimation de la charge de travail à prévoir pour clore les trois dernières affaires dans les

délais et de la formulation et d'une méthode rationnelle de traitement des dossiers.

34. En outre, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine la question du financement des Chambres en 2015 et au-delà; il appartient à l'Assemblée générale de décider, puisqu'il s'agit d'une question de politique, si les activités de ces Chambres doivent être financées par d'autres ressources. À titre transitoire pour 2014 et pour permettre la poursuite des activités des Chambres extraordinaires, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 12,4 millions de dollars au maximum, en attendant qu'elle examine la question du financement futur des Chambres. Si le montant des contributions reçues était supérieur aux besoins en 2014, l'excédent serait remboursé à l'Organisation.

35. Plus généralement, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a faites sur les difficultés rencontrées pour maintenir le niveau des contributions volontaires destinées à financer les procédures judiciaires et la nécessité de tirer des enseignements de cette expérience pour les futurs tribunaux internationaux.

36. Enfin, présentant le rapport du Comité consultatif sur les incidences du projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#) sur le budget-programme ([A/68/7/Add.13](#)), M. Ruiz Massieu dit que les prévisions révisées concernent la création en 2014 d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier comment le droit international s'applique à l'emploi des techniques de l'information et des communications par les États; ce groupe doit faire rapport à l'Assemblée à sa soixante-dixième session. Le Comité consultatif n'émet pas d'objection quant aux ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général, qui se montent à 1,4 million de dollars.

37. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine dit que, s'agissant du pouvoir discrétionnaire limité du Secrétaire général en matière de dépenses, le Groupe cherchera à obtenir des renseignements plus détaillés afin de déterminer s'il est nécessaire de poursuivre cette expérience.

38. Le Groupe partage les préoccupations du Comité consultatif quant au solde de trésorerie négatif des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens; il est regrettable que les contributions volontaires

n'aient pas suffi à répondre aux besoins des Chambres pendant les 18 mois écoulés. L'aggravation persistante de la situation financière compromet les activités des Chambres et l'exécution de leur programme de travail. Le Groupe souscrit donc à la proposition relative au versement d'une subvention et prie instamment le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour financer les activités des Chambres.

39. S'agissant du renforcement de la sécurité des systèmes informatiques, le Groupe prend note du plan du Secrétaire général tendant à régler les problèmes les plus urgents et souscrit à la fourniture des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Une stratégie globale de la sécurité est essentielle pour protéger l'Organisation contre les atteintes à la sécurité et l'interception des communications. Ce problème concerne le débat plus large relatif à la sécurité de l'information en général; à ce propos, le Groupe est favorable à l'approbation des ressources nécessaires aux fins de l'application du projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#), afin d'appuyer l'activité du groupe d'experts gouvernementaux constitué pour étudier les menaces en matière de sécurité informatique et les mesures permettant d'y faire face.

40. Tous les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux des Nations Unies, en particulier ceux relatifs au développement, doivent bénéficier d'un financement prévisible et adéquat. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) a marqué une étape majeure pour le système multilatéral. Le rapport publié à l'issue de cette conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons » a illustré l'attachement commun des États Membres à une croissance économique soutenue et inclusive, au développement social et à la protection de l'environnement, afin d'édifier un monde juste, équitable et inclusif. Le Groupe des 77 et la Chine ont ces objectifs à cœur, car ils reflètent les principes énoncés dans la Déclaration conjointe adoptée en 1964 par les 77 pays en développement. Le Groupe souscrit à la fourniture de toutes les ressources nécessaires au forum politique de haut niveau sur le développement durable, créé à la Conférence Rio+20 en vue de fournir une direction politique pour promouvoir la coopération internationale relative au développement durable, assurer l'application complète des mandats issus de la Conférence Rio+20 et suivre la réalisation des engagements relatifs au développement durable.

41. **M. AlThweekh** (Koweït) dit qu'il est impératif que l'Organisation des Nations Unies renforce les efforts qu'elle déploie pour relever les défis actuels dans le monde, en raison de leur ampleur. Il est nécessaire d'ouvrir des crédits définis avec précision pour appuyer les activités et programmes futurs de l'Organisation. La délégation koweïtienne appuie l'approche suivie par le Secrétaire général en matière d'établissement du budget-programme, parce qu'elle rectifie les lacunes et tient compte de l'évolution des besoins dans tous les chapitres du budget. Le projet de budget et le paiement par les États Membres de toutes leurs contributions mises en recouvrement et de leurs arriérés sont étroitement liés. Tous les Membres ont le devoir d'acquitter intégralement leurs contributions mises en recouvrement pour que l'Organisation puisse réaliser efficacement ses programmes et activités; le Gouvernement koweïtien a versé ses contributions intégralement, dans les délais prescrits et sans condition.

42. Les activités de développement devraient bénéficier de la priorité qui leur revient lors de l'établissement de l'esquisse budgétaire et l'Assemblée générale devrait approuver un financement suffisant pour atteindre les buts de l'Organisation des Nations Unies, en particulier éliminer la pauvreté et appuyer le programme de développement. Le processus budgétaire offre aux États Membres l'occasion d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation, de manière que le Secrétaire général puisse s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés et que des services soient fournis au processus intergouvernemental.

43. **M. Nay** (Cambodge), se référant au rapport du Secrétaire général intitulé « Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens » (A/68/532) dit que les Chambres extraordinaires sont un tribunal hybride où collaborent des juges et juristes nationaux et étrangers. Depuis qu'elles sont devenues opérationnelles en 2006, les Chambres ont réalisé des progrès substantiels. En 2012, elles ont mené à bien la procédure judiciaire en l'affaire Kaing Guek Eav, ancien chef du centre de détention de Tuol Sleng, où quelque 15 000 personnes ont été emprisonnées, torturées et exécutées; l'accusé a été jugé coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et condamné à la prison à vie. L'affaire dont la Chambre de première instance est actuellement saisie, qui concerne les dirigeants de premier plan toujours en vie du régime khmer rouge a

été considérée comme la plus importante de l'histoire juridique internationale. On s'est largement félicité de la bonne conclusion de la première phase et la Chambre devrait rendre son arrêt à la mi-2014.

44. Malheureusement, les Chambres extraordinaires connaissent une crise financière permanente, en particulier en ce qui concerne le versement des traitements du personnel recruté sur le plan national. Le Gouvernement cambodgien a honoré ses engagements en versant 20 millions de dollars, soit approximativement 10 % des dépenses totales, en espèces et en nature. Le Cambodge, qui a récemment versé un montant supplémentaire de 1,8 million de dollars pour combler le déficit de septembre 2013 à la fin de l'année, est devenu le troisième donateur aux Chambres par ordre d'importance, après le Japon et l'Australie.

45. Remerciant la communauté internationale d'avoir appuyé les composantes nationale et internationale des Chambres extraordinaires, **M. Nay** dit que malheureusement, les contributions volontaires ne couvrent plus leurs frais de fonctionnement. L'insécurité financière persistante compromet les travaux judiciaires et l'accomplissement du mandat des Chambres. Une subvention qui couvrirait à la fois les composantes nationale et internationale, dont les traitements du personnel recruté sur le plan national serait essentielle au bon fonctionnement des Chambres. Le prêt remboursable relatif à la composante nationale sera remboursé une fois que celle-ci sera intégralement financée par les donateurs.

46. **M. Onuma** (Japon) se félicite des réalisations des Chambres extraordinaires, qui aideront le peuple cambodgien à assumer son histoire tragique, à faire régner la justice et à promouvoir l'état de droit. Le Gouvernement japonais a appuyé activement le processus de paix au Cambodge, qui atteint son apogée. Les graves problèmes financiers que connaissent les Chambres doivent être résolus et la proposition de subvention émise par le Secrétaire général mérite examen. Toutefois, compte tenu du caractère prolongé des procès tenus à ce jour, le Secrétariat et les Chambres extraordinaires devraient également concevoir une stratégie qui permettrait aux Chambres d'achever leurs travaux plus efficacement, tout en garantissant l'équité et l'impartialité des procès et en bannissant l'impunité.

La séance est levée à 11 h 35.